



Droit au teletravail

Par **Cvvale**, le **04/05/2020** à **14:23**

Bonjour,

Depuis le confinement je suis en arrêt pour garde d'enfants. Apprenant que l'on avait donné un portable à mes 5 autres collègues pour télé-travailler, j'ai également demandé à télé-travailler il y a 4 semaines. Depuis, voilà la réponse que j'obtiens quand j'appelle mon responsable : "Ne te inquiète pas, la DRH va te contacter." A ce jour, je n'ai aucune nouvelle.

Que puis je légalement faire car j'ai l'impression que l'on ne me dit pas la vérité ?

Merci.

Par **morobar**, le **04/05/2020** à **18:56**

Bonjour,

[quote]

Que puis je légalement faire car j'ai l'impression que l'on ne me dit pas la vérité ?

[/quote]

Tant que vous êtes en arrêt de travail, l'employeur considère votre contrat suspendu

Donc il y a 4 semaines il ne pouvait considérer votre reprise.

Vous devez signaler à l'employeur que depuis le 1er mai vous ne pouvez plus bénéficier de l'arrêt pour garde d'enfant. Votre employeur doit alors vous inviter à reprendre le travail ou vous placer en chômage technique.

Par **Tisuisse**, le **07/05/2020** à **18:27**

Bonjour,

Où la mettre, comme ses collègues, en télé-travail.